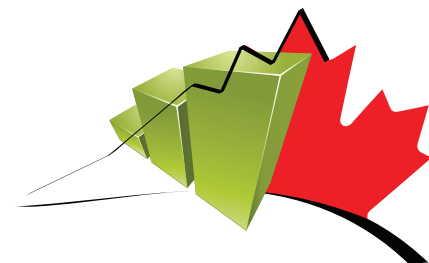


Tendances en matière d'utilisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants chez les familles pouvant être désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada



par Leanne C. Findlay, Lan Wei et Rubab Arim

Date de diffusion : le 25 août 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Tendances en matière d'utilisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants chez les familles pouvant être désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada

par Leanne C. Findlay, Lan Wei et Rubab Arim

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202100800002-fra>

Sommaire

Diverses études ont montré que les enfants de familles désavantagées sur le plan socioéconomique sont plus susceptibles d'obtenir de moins bons résultats que les enfants de familles plus favorisées et que ces écarts pourraient être réduits grâce à l'utilisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE). Toutefois, les tendances en matière d'utilisation des services d'AGJE, comme les taux de participation, les modes de garde et les heures de garde, peuvent différer entre les familles désavantagées sur le plan socioéconomique et celles qui ne le sont pas. Ces différences peuvent empêcher l'AGJE de contribuer à l'amélioration du bien-être des enfants ainsi que limiter les possibilités d'éducation ou d'emploi des familles. À l'aide des données de l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) de 2019, une enquête représentative à l'échelle nationale fournissant les renseignements détaillés sur les services de garde pour les enfants âgés de 0 à 5 ans liées à des informations socioéconomiques supplémentaires, cette étude porte sur les tendances en matière d'utilisation des services d'AGJE chez les familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada. Les familles à faible revenu étaient environ 20 % moins susceptibles que les familles qui ne sont pas dans une situation de faible revenu d'avoir recours à des services de garde par une personne non apparentée. Après la prise en compte d'autres renseignements sociodémographiques, l'écart reposant sur le revenu en matière d'utilisation des services de garde a diminué, mais n'a pas disparu. Plus du tiers de tous les parents ayant recours à des services de garde ont déclaré éprouver des difficultés à trouver un mode de garde. Les deux difficultés les plus fréquemment déclarées étaient l'impossibilité de trouver des services de garde abordables et offerts dans la collectivité locale. En raison des difficultés à trouver un mode de garde, les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls étaient plus de deux fois plus susceptibles de reporter leurs études ou leur formation ou encore d'y mettre fin que les parents n'étant pas en situation de faible revenu et ceux de familles biparentales.

Mots clés : faible statut socioéconomique, niveau de scolarité des parents, parent seul, services de garde, revenu familial

Auteurs

Lan Wei travaille au Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada. Leanne Findlay travaille à la Division de l'analyse de la santé, au sein de la Direction des études analytiques et modélisation de Statistique Canada. Rubab Arim travaille à la Division de l'analyse sociale et modélisation, au sein de la Direction des études analytiques et modélisation de Statistique Canada.

Introduction

Diverses études ont révélé une relation positive entre l'utilisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), les résultats en matière de développement de l'enfant et la participation des parents au marché du travail (Havnes et Mogstad, 2011; Lefebvre et Merrigan, 2008; Romano, Kohen et Findlay, 2010). Plus précisément, des études ont indiqué que les avantages potentiels de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur le développement de l'enfant sont plus importants pour les enfants de familles désavantagées sur le plan socioéconomique (Ruhm et Waldfogel, 2012; Van Huizen et Plantenga, 2018). Toutefois, les tendances en matière d'utilisation des services d'AGJE, comme les taux de participation, les modes de garde et les heures de garde, peuvent différer entre les familles désavantagées sur le plan socioéconomique et celles qui ne le sont pas. De telles différences peuvent empêcher l'AGJE de contribuer au bien-être des enfants ainsi que limiter les possibilités d'éducation ou d'emploi des familles.

Néanmoins, la recherche visant à examiner les tendances relatives au recours aux services de garde chez les familles désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada est limitée et comporte peu de renseignements basés sur des données récentes. De plus, on en sait peu sur la mesure dans laquelle les familles désavantagées sur le plan socioéconomique ont de la difficulté à trouver des services de garde, sur les types de difficultés auxquelles elles sont confrontées et sur les conséquences de telles difficultés. Par conséquent, l'objet de la présente étude est d'examiner le recours aux services de garde entre trois types de familles présentant des désavantages socioéconomiques potentiels : les familles à faible revenu, les familles dont les parents sont peu scolarisés et les familles monoparentales. L'accent est mis sur ces conditions socioéconomiques, car des recherches antérieures ont montré que les enfants de familles à faible revenu, les enfants dont les parents sont peu scolarisés et les enfants de familles monoparentales sont plus susceptibles d'obtenir de moins bons résultats en matière de santé, de comportement et de développement (Currie et Stabile, 2003; Cutler et Lleras-Muney, 2010; McLanahan, Tach et Schneider, 2013) et sont donc plus susceptibles d'obtenir des résultats positifs lorsqu'ils utilisent les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (OCDE, 2016).

Recours à des services de garde par une personne non apparentée chez les enfants de familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique

Au Canada, diverses études ont révélé que le recours à des services de garde par une personne non apparentée est positivement associé au revenu du ménage. Bushnik (2006) a montré que, de 1994-1995 à 2002-2003, plus le revenu du ménage était élevé, plus l'enfant était susceptible d'être confié à un service de garde par une personne non apparentée. Sinha (2014) a constaté qu'en 2011, 34 % des parents ayant un revenu annuel inférieur à 40 000 \$ ont eu recours à des services de garde par une personne non apparentée pour leurs enfants âgés de 4 ans et moins, comparativement à 65 % des parents ayant un revenu annuel d'au moins 100 000 \$. Plus récemment, selon le Recensement de la population de 2016, Guèvremont (2019) a montré que les familles ayant un revenu plus élevé étaient plus susceptibles de déclarer payer pour des services de garde, afin de pouvoir travailler. Par exemple, 21 % des familles à faible revenu¹ ont déclaré payer pour des services de garde afin de pouvoir travailler, comparativement à 39 % des familles à revenu modeste, 56 % des familles à revenu moyen et 66 % des familles à revenu élevé.

La relation positive entre le recours aux services de garde et le revenu du ménage a également été observée au Québec (Guèvremont, (2019); Kohen et coll., 2008), où des services de garde agréés sont offerts à prix réduit à certaines familles depuis 1997. Kohen et coll. (2008) ont démontré que, même

1. Les catégories de revenu ont été définies en fonction du seuil de faible revenu après impôt.

après la réforme du programme des services de garde de 1997, le Québec a connu une plus forte augmentation du recours à des services de garde agréés, tant pour les familles à faible revenu que pour les familles à revenu élevé, par rapport au reste du Canada, mais les écarts d'utilisation des services de garde en fonction du revenu ont persisté.

L'association positive entre le revenu familial et l'utilisation de services de garde a également été observée dans de nombreux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Comme l'indique l'OCDE (2016), pour les enfants de moins de 3 ans, les taux d'utilisation de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans un cadre formel augmentaient en fonction du revenu familial et du niveau de scolarité de la mère dans la plupart des pays de l'OCDE. Cependant, dans bon nombre de ces pays, en particulier dans ceux où les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont gérés ou directement subventionnés par l'État, les écarts en matière d'utilisation des services de garde entre les niveaux de revenu familial ont grandement diminué ou ont disparu, une fois l'emploi de la mère pris en compte.

En plus du revenu familial, le recours à des services de garde par une personne non apparentée a également été associé à la structure familiale et à la situation d'emploi des parents (Bushnik, 2006). En 2011, les taux les plus faibles de recours à des services de garde pour les enfants âgés de 4 ans et moins étaient observés chez les enfants de familles biparentales dont un seul parent travaillait contre rémunération (42 %), tandis que 58 % des familles monoparentales dont le parent travaillait contre rémunération utilisaient des services de garde par une personne non apparentée (Sinha, 2014). Les taux les plus élevés de recours à des services de garde ont été enregistrés dans les familles biparentales dont les deux parents travaillaient contre rémunération (71 %). Dans l'ensemble, les familles monoparentales et les familles dont les deux parents travaillaient contre rémunération ou étudiaient étaient plus susceptibles de compter sur des services de garde par une personne non apparentée que les familles biparentales dont l'un des deux parents travaillait contre rémunération ou étudiait (Bushnik, 2006). Cela reflète le lien étroit entre l'emploi des parents et les décisions en matière de garde d'enfants (Morrissey, 2008).

Modes de garde pour les enfants de familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique

Au-delà du recours à des services de garde par une personne non apparentée, de nombreuses études canadiennes ont permis d'examiner la relation entre les modes de garde et le revenu du ménage (Bushnik, 2006; Cleveland et coll., 2008; Sinha, 2014). Les parents dont le revenu du ménage était inférieur à 40 000 \$ étaient, par exemple, plus susceptibles d'avoir recours à une garderie que tout autre type de mode de garde (Sinha, 2014). Le service de garde en milieu familial était le mode de garde le plus courant pour les parents dont le revenu du ménage se situait entre 40 000 \$ et 100 000 \$, tandis que les garderies et les ententes privées étaient les principaux choix des parents dont le revenu du ménage était supérieur à 100 000 \$. En ce qui concerne les services de garde agréés, Cleveland et coll. (2008) ont avancé que les parents du quintile de revenu le plus faible étaient tout aussi susceptibles de recourir à des services de garde agréés (potentiellement plus coûteux) que ceux gagnant un revenu moyen. Cela pourrait refléter la plus grande disponibilité des subventions pour la garde d'enfants pour les familles à faible revenu.

En outre, les modes de garde varient selon la structure familiale. Parmi les enfants qui fréquentent un service de garde, les enfants des ménages monoparentaux étaient beaucoup plus susceptibles que ceux des ménages biparentaux de fréquenter une garderie (40 % contre 28 %; Bushnik, 2006). Il est possible que cela reflète l'absence d'un deuxième parent pouvant s'occuper de l'enfant et le fait que les ménages monoparentaux ont, en moyenne, un revenu du ménage inférieur à celui des ménages biparentaux et

sont donc plus susceptibles d'être admissibles aux subventions pour garderies². Cleveland et coll. (2008) et Cleveland et Forer (2010) ont constaté des résultats semblables à l'aide de données plus récentes.

Heures de garde des enfants vivant dans des familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique

Enfin, le nombre d'heures passées dans un service de garde par une personne non apparentée est associé à la structure familiale et à la situation d'emploi des parents. Selon Bushnik (2006), les enfants de parent seul qui travaillait ou étudiait ont passé 4 heures de plus par semaine dans leur mode de garde principal comparativement aux enfants dont les deux parents travaillaient ou étudiaient, et 10 heures de plus par semaine que les enfants de familles biparentales dont l'un des parents travaillait ou étudiait. Cela peut être dû au fait que les enfants des ménages monoparentaux étaient beaucoup plus susceptibles que les enfants des ménages biparentaux de fréquenter une garderie, et au fait que les enfants dont le mode de garde principal était une garderie y passaient plus de temps par semaine (Bushnik, 2006). Ces résultats correspondent à ceux de Cleveland et Forer (2010), qui ont montré que les familles monoparentales ayant à leur tête une femme étaient plus susceptibles que l'ensemble des familles³ d'avoir recours à un nombre d'heures considérables (plus de 30 heures) en services de garde par semaine.

En résumé, les données canadiennes existantes ont révélé des liens entre les tendances relatives à l'utilisation des services de garde et les renseignements socioéconomiques des familles. Toutefois, des renseignements plus récents sur l'utilisation des services de garde et sur les modes de garde sont nécessaires, compte tenu de l'évolution du paysage des services de garde (p. ex. le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de 2017). Qui plus est, peu de données sont disponibles pour décrire les raisons pour lesquelles les parents recourent ou non aux services de garde, ainsi que les difficultés rencontrées par les parents pour trouver des services de garde et les conséquences de ces difficultés. Par conséquent, l'objet de la présente étude vise à utiliser les données de l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) de 2019 pour explorer les tendances du recours à des services de garde parmi les familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada.

Données et méthodes

Sources de données et définitions

L'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) a été conçue pour évaluer le recours à des services de garde par une personne non apparentée, les caractéristiques des parents et des enfants, ainsi que les caractéristiques de la garde des enfants de moins de 6 ans au Canada. L'enquête a été menée au moyen d'un questionnaire électronique ou d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur dans les deux langues officielles, entre mi-janvier 2019 et mi-février 2019, auprès de personnes échantillonnées au hasard dans l'ensemble des provinces et des territoires et renseignées au sujet du mode de garde (principalement un parent) d'un enfant vivant dans le même ménage. La participation était volontaire.

-
2. Selon Bushnik (2006), en 2002-2003, 53 % des enfants de ménages monoparentaux vivaient sous le seuil de faible revenu, comparativement à 9 % des enfants de ménages biparentaux.
 3. Dans l'étude de Cleveland et Forer (2010), l'expression « toutes les familles » désigne toutes les familles au Canada comptant des enfants d'âge préscolaire dont la mère travaille ou étudie, ce qui comprend les familles monoparentales ayant à leur tête une femme.

La population cible était composée d'enfants âgés de 0 à 5 ans, mais les renseignements ont été obtenus auprès d'un parent, d'un tuteur ou d'une personne qui était bien informée des modes de garde de l'enfant (ou de l'absence de modes de garde). Dans 91 % des cas, le répondant était une femme. Les enfants vivant en établissement institutionnel ou dans des réserves ont été exclus de la population cible. Le taux de réponse était de 55 % dans les provinces et de 40 % dans les territoires, ce qui correspond à un échantillon de 7 548 enfants. L'échantillon final de l'EMAGJE représentait environ 1,3 million d'enfants au Canada.

Familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique : La présente étude porte sur trois types de familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique : les familles à faible revenu, les familles dont les parents sont peu scolarisés et les familles monoparentales. Les renseignements sur le revenu familial ont été tirés du Fichier des familles T1 couplé. Selon des études antérieures (Bushnik, 2006; Guèvremont 2019), les familles dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu après impôt étaient considérées comme des familles à faible revenu. On a demandé aux parents et aux tuteurs d'indiquer leur niveau de scolarité le plus élevé, qui a été classé en trois catégories : diplôme d'études secondaires ou équivalent ou moins; niveau supérieur à un diplôme d'études secondaires, mais inférieur à un grade universitaire; baccalauréat ou diplôme de niveau supérieur⁴. Une famille était considérée comme une famille biparentale si, dans le Fichier des familles T1 couplé, un numéro d'enregistrement de la famille était disponible pour le bénéficiaire de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et son ou sa conjoint(e). Si le numéro d'enregistrement était uniquement disponible pour le bénéficiaire de l'ACE ou son ou sa conjoint(e), la famille était considérée comme une famille monoparentale.

Modes de garde : Le recours à des services de garde a été déterminé en demandant aux parents de préciser un ou plusieurs modes de garde habituellement utilisés au cours des trois mois précédents, à partir d'une liste de sept réponses possibles : garderie, programme préscolaire ou centre de la petite enfance; garde par une personne apparentée autre qu'un parent; garde à domicile par une personne non apparentée; garderie en milieu familial; programme de garde avant ou après l'école; autre mode de garde; aucun mode de garde. Lorsque les parents ont déclaré plusieurs modes de garde, une question subséquente était posée sur le mode de garde que le parent ou le tuteur considérait comme étant le principal. On a également demandé aux parents et aux tuteurs si leur mode de garde principal était agréé⁵.

Nombre d'heures de garde : Dans le cadre de la présente étude, deux éléments relatifs au nombre d'heures passées en services de garde ont été explorés : le nombre d'heures par semaine et le recours à des services de garde le soir et la fin de semaine. On a demandé aux parents et aux tuteurs d'indiquer le nombre d'heures par semaine qu'avait habituellement passé l'enfant en services de garde au cours des trois mois précédents. De plus, pour chaque mode de garde, les parents et les tuteurs ont précisé si l'enfant l'avait fréquenté le soir, la fin de semaine, ou le soir et la fin de semaine, ou ni le soir ni la fin de semaine. Une variable récapitulative dichotomique a été créée pour déterminer si l'enfant fréquentait un mode de garde le soir ou la fin de semaine.

Difficultés à trouver un mode de garde : Il était également intéressant de savoir si les parents et les tuteurs avaient rencontré des difficultés à trouver un mode de garde, ainsi que les raisons et les conséquences de ces difficultés. Les répondants qui avaient recours à des services de garde ont indiqué s'ils avaient rencontré ou non des difficultés sur ce plan. Les personnes ayant répondu par l'affirmative devaient ensuite préciser si ces difficultés étaient liées à la recherche d'un service de garde dans leur collectivité, d'un service de garde abordable, d'un service de garde correspondant à leur horaire de travail

4. Dans 91 % des cas, le répondant était la mère de l'enfant.

5. Une étude récente a examiné la validité du recours par les parents à des services de garde agréés au moyen de l'EMAGJE. L'enquête a révélé un pourcentage d'exactitude de 70 % quant à la déclaration des parents d'avoir effectivement eu recours à des services de garde agréés ou non agréés (Hill et Findlay, (à venir).

ou d'études, d'un service de garde de la qualité désirée, d'un service de garde agréé, d'un service de garde pouvant accueillir plusieurs enfants de leur famille, d'un service de garde répondant aux besoins particuliers de leur enfant, de prestataires du service de garde qualifiés ou à d'autres difficultés.

Conséquences des difficultés à trouver un service de garde : Les répondants ayant déclaré avoir eu recours à un service de garde et ayant rencontré des difficultés à trouver un mode de garde ont été invités à indiquer les conséquences de ces difficultés, parmi les options suivantes : reporter le retour au travail; décider de travailler à domicile; travailler moins d'heures qu'on ne l'aurait fait autrement; recourir à des modes de garde multiples ou temporaires; partager la garde avec un(e) époux(se), un(e) conjoint(e) ou une personne apparentée; reporter ou interrompre des études ou une formation; modifier son horaire de travail; autre; ou aucune de ces réponses.

Raisons pour ne pas avoir recours à des services de garde : On a demandé aux parents et aux tuteurs n'ayant pas recours à des services de garde d'indiquer les principales raisons pour cela, qui ont été regroupées dans les catégories suivantes : chômeur; en congé de maternité, de paternité ou parental; un des parents a décidé de rester à la maison avec l'enfant; manque de places ou enfant inscrit sur une liste d'attente; préfère adapter ses horaires de travail ou d'études en fonction des besoins en matière de garde d'enfants; coût des services de garde d'enfants trop élevé; enfant à la maternelle; et autres raisons⁶.

Stratégie analytique

Des analyses descriptives ont été effectuées pour décrire les taux de participation à des services de garde parmi les familles canadiennes ainsi que les caractéristiques du recours à des services de garde. L'accent a été mis sur trois types de familles à faible statut socioéconomique (SSE) : les familles à faible revenu, les familles dont les parents avaient un diplôme d'études secondaires ou moins et les familles monoparentales. D'autres variables sociodémographiques comprenaient le groupe d'âge de l'enfant (moins de 1 an, de 1 à 3 ans, de 4 à 5 ans), la situation d'emploi des parents (travailleur, à la recherche d'un emploi ou aux études; en congé parental, parent au foyer ou bénévole; ne peut pas travailler; autre), si l'enfant est issu d'une famille immigrante, l'identité autochtone de l'enfant, s'il vivait ou non dans une région rurale ainsi que sa province de résidence⁷. Des moyennes et des proportions sont précisées, au besoin. Des équations de régression des moindres carrés ordinaires ont été utilisées pour examiner la relation entre les tendances relatives au recours à des services de garde (recours à des services de garde, services de garde agréés et nombres d'heures passées au service de garde) et un faible SSE, après la prise en compte d'autres renseignements sociodémographiques pouvant avoir une incidence sur les tendances relatives au recours à des services de garde. Les poids d'échantillonnage de l'enquête ont été appliqués pour que les analyses soient représentatives des enfants canadiens âgés de 0 à 5 ans vivant dans les provinces ou les territoires. On a également appliqué des poids bootstrap lors de la vérification des différences significatives ($p < 0,05$), afin de tenir compte du plan d'enquête complexe.

6. Autres raisons possibles : le répondant n'arrivait pas à trouver un service de garde agréé; les horaires de travail ou d'études étaient imprévisibles ou variables; l'emplacement du service de garde était trop éloigné; le manque de transport; le manque de souplesse des heures d'ouverture; les services n'étaient pas adaptés aux besoins particuliers de l'enfant liés à une incapacité ou à une maladie chronique; ou d'autres raisons.

7. Les enfants de familles à faible revenu, les enfants dont les parents avaient un diplôme d'études secondaires ou moins et les enfants de familles monoparentales étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une identité autochtone et de vivre dans des régions rurales, et leurs parents étaient moins susceptibles de travailler, d'être aux études ou de chercher du travail.

Résultats

Le tableau 1 présente le recours à des services de garde par une personne non apparentée selon les caractéristiques de la famille. Il montre que 45 % des enfants de familles à faible revenu ont été confiés à des services de garde, ce qui est significativement inférieur aux 64 % d'enfants ne provenant pas de familles à faible revenu. Le recours à des services de garde était également beaucoup plus faible chez les parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins (47 %), comparativement aux parents ayant un niveau de scolarité supérieur à un diplôme d'études secondaires, mais inférieur à un grade universitaire (62 %) et aux parents ayant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur (65 %). Par contre, aucune différence n'a été observée quant au recours à des services de garde par les familles monoparentales et les familles biparentales (environ 61 %). Pour les trois types de familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique, les taux de recours à des services de garde étaient plus élevés au Québec, où des services de garde agréés peuvent être offerts à un prix plus bas que dans le reste du Canada (tableau A.1 en annexe). Cela dit, les écarts en matière de recours à des services de garde selon le revenu familial et le niveau de scolarité des parents ont été observés au Québec et dans le reste du Canada.

Tableau 1

Recours à des modes de garde par une personne non apparentée, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	1 383 204	59,9	58,3	61,4
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	1 197 070	64,2	62,4	65,9
Familles à faible revenu	150 030	44,9 *	40,2	49,6
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	232 130	46,9	43,3	50,6
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	489 660	61,7 *	58,9	64,5
Baccalauréat ou niveau supérieur	656 599	64,6 *	62,2	67,0
Familles monoparentales	232 300	61,4	57,1	65,6
Familles biparentales (groupe de référence)	1 114 800	61,2	59,4	63,0

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Le recours à des services de garde agréés en tant que principal mode de garde augmentait également en fonction du revenu familial et du niveau de scolarité des parents. Le tableau 2 indique que 32 % des familles à faible revenu ont déclaré avoir recours à des services de garde agréés comme principal mode de garde, par rapport à 46 % des familles n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu. De plus, 31 % des parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins ont déclaré avoir recours à des services de garde agréés comme principal mode de garde, comparativement à 44 % des parents ayant un niveau de scolarité supérieur à un diplôme d'études secondaires, mais inférieur à un grade universitaire et comparativement à 47 % des parents possédant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur. Les écarts en matière de recours à des services de garde agréés selon le revenu et le niveau de scolarité ont été observés au Québec et dans le reste du Canada (tableau A.2 en annexe).

Tableau 2

Recours déclaré par les parents à des services de garde agréés comme principal mode de garde pour tous les enfants, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	950 542	42,4	40,9	43,9
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	830 490	45,8	44,0	47,5
Familles à faible revenu (groupe de référence)	103 204	32,1 *	28,0	36,5
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	145 231	30,5	27,2	34,0
Baccalauréat ou niveau supérieur	339 267	43,9 *	41,1	46,7
Familles monoparentales	464 126	47,0 *	44,5	49,4
Familles biparentales (groupe de référence)	158 340	43,0	38,8	47,4
	775 354	43,8	42,1	45,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Comparativement aux parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins, les parents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur étaient plus susceptibles de recourir à une garderie, à un programme préscolaire ou à un centre de la petite enfance (56 % contre 48 %; voir le tableau 3), à un programme de garde avant ou après l'école (11 % contre 6 %) et à la garde à domicile par une personne non apparentée (7 % contre 3 %). Ils étaient moins susceptibles d'avoir recours à d'autres modes de garde (2 % contre 5 %). En revanche, le mode de garde ne variait généralement pas selon la situation de faible revenu de la famille ou la structure familiale, à quelques exceptions près. Les parents gagnant un faible revenu étaient moins susceptibles d'avoir recours à une garderie en milieu familial comparativement aux parents n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu (15 % contre 21 %, données non présentées). Par rapport aux familles biparentales, les familles monoparentales étaient moins portées à faire appel à une garderie en milieu familial (17 % contre 21 %), mais plus enclines à recourir à d'autres modes de garde (5 % contre 3 %, données non présentées).

Tableau 3

Parmi les familles ayant recours à des services de garde, modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants utilisés, selon le niveau de scolarité des parents

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Garderie, programme préscolaire ou centre de la petite enfance				
Total	716 490	52,0	50,0	53,9
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	112 454	48,4	43,5	53,4
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	238 416	48,7	45,3	52,1
Baccalauréat ou niveau supérieur	365 620	55,7 *	52,8	58,5
Garde par une personne apparentée autre qu'un parent				
Total	350 883	25,5	23,7	27,3
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	60 865	26,2	22,0	30,9
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	128 776	26,3	23,4	29,4
Baccalauréat ou niveau supérieur	161 243	24,6	22,0	27,3
Garde à domicile par une personne non apparentée				
Total	68 978	5,0	4,1	6,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	7 831	3,4 ^E	1,9	5,8
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	15 440	3,2 ^E	2,1	4,8
Baccalauréat ou niveau supérieur	45 707	7,0 *	5,5	8,8
Garderie en milieu familial				
Total	280 976	20,4	18,8	22,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	51 627	22,2	18,3	26,7
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	110 334	22,5	19,9	25,4
Baccalauréat ou niveau supérieur	119 015	18,1	16,0	20,4
Programme de garde avant ou après l'école				
Total	128 284	9,3	8,3	10,5
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	14 127	6,1 ^E	3,9	9,3
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	45 180	9,2	7,4	11,4
Baccalauréat ou niveau supérieur	68 977	10,5 *	8,9	12,4
Autre mode de garde				
Total	43 372	3,1	2,5	4,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	12 608	5,4 ^E	3,5	8,3
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	17 548	3,6 ^E	2,4	5,3
Baccalauréat ou niveau supérieur	13 216	2,0 ^{E*}	1,3	3,0

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Note : Les enfants pouvaient recevoir plus d'un type de service de garde.

Source : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Le nombre moyen d'heures par semaine passées au service de garde était semblable entre les familles à faible revenu et les familles n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu (environ 30 heures par semaine; voir le tableau 4). Toutefois, les parents gagnant un faible revenu étaient plus susceptibles que les parents n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu d'avoir recours à des services de garde le soir ou la fin de semaine (24 % contre 15 %, voir le tableau 5). Les enfants de parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins passaient en moyenne 28 heures par semaine au service de garde, tandis que les enfants de parents ayant un niveau de scolarité supérieur à un diplôme d'études secondaires, y compris ceux possédant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur, passaient

en moyenne environ 31 heures au service de garde (tableau 4). Le recours à des services de garde le soir ou la fin de semaine ne variait pas de façon significative selon le niveau de scolarité des parents (tableau 5). Le nombre moyen d'heures que les enfants passaient au service de garde était légèrement plus élevé pour les familles monoparentales (32 heures par semaine) que pour les familles biparentales (30 heures par semaine), mais la différence entre les deux groupes n'était pas statistiquement significative. En revanche, les familles monoparentales étaient deux fois plus enclines à recourir à des services de garde le soir ou la fin de semaine que les familles biparentales (27 % contre 14 %, voir le tableau 5).

Tableau 4

Nombre moyen d'heures par semaine passées en service de garde¹, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	Nombre	Moyenne	Erreur-type de la moyenne	Limites de confiance de 95 %	
				limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	1 342 080	30,4	0,4	29,7	31,1
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	1 164 400	30,6	0,4	29,9	31,3
Familles à faible revenu	144 350	30,0	1,5	27,0	33,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	219 975	28,4	0,9	26,8	30,1
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	475 674	31,0 *	0,7	29,7	32,4
Baccalauréat ou niveau supérieur	644 184	30,6 *	0,5	29,6	31,7
Familles monoparentales	223 980	32,3	1,1	30,1	34,5
Familles biparentales (groupe de référence)	1 084 760	30,2	0,4	29,4	30,9

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les estimations reposent sur les enfants dont les parents avaient recours à des services de garde.

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Tableau 5

Recours à des modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants le soir ou les fins de semaine, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	222 045	16,5	15,0	18,1
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	175 970	15,1	13,4	16,8
Familles à faible revenu	34 860	23,5 *	18,0	29,1
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	38 571	17,0	13,7	21,0
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	81 206	17,2	14,7	19,9
Baccalauréat ou niveau supérieur	102 109	15,9	13,7	18,4
Familles monoparentales	61 370	27,4 *	22,5	32,3
Familles biparentales (groupe de référence)	149 460	13,7	12,1	15,4

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

En ce qui concerne les difficultés à trouver un mode de garde, l'enquête a permis de constater que plus du tiers de tous les parents ayant eu recours à des services de garde ont été confrontés à des difficultés sur ce plan (tableau 6). La situation était très semblable entre les familles à faible revenu et les familles n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu. Les parents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur ayant recours à des services de garde étaient plus susceptibles de rencontrer des difficultés à trouver un mode de garde que les parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins (40 % contre 33 %). Il est possible que des parents ayant un niveau de scolarité supérieur puissent être plus sélectifs à l'égard de caractéristiques comme l'emplacement, la qualité et celles de la personne fournissant le service⁸. Environ 39 % des familles monoparentales ont déclaré avoir eu de la difficulté à trouver des services de garde, comparativement à 35 % des familles biparentales, mais la différence n'était pas statistiquement significative. Il convient de noter que les parents n'ayant pas du tout eu recours à des services de garde n'ont pas été interrogés sur le sujet et que la raison pour laquelle ils n'ont pas fait appel à des services de garde pourrait être liée aux difficultés à en trouver (voir ci-dessous).

Tableau 6

Parmi les familles ayant recours à des services de garde, difficulté pour les parents et les tuteurs à trouver un mode de garde¹ selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	502 746	36,4	34,4	38,4
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	431 110	36,0	34,0	38,1
Familles à faible revenu (groupe de référence)	54 050	36,1	29,7	42,4
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	76 216	32,8	28,2	37,8
Baccalauréat ou niveau supérieur	160 085	32,7	29,5	36,1
Familles monoparentales	265 270	40,4 *	37,6	43,3
Familles biparentales (groupe de référence)	91 110	39,3	34,1	44,5
	394 040	35,4	33,2	37,5

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les estimations reposent sur les enfants dont les parents avaient recours à des services de garde.

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Parmi tous les parents ayant eu recours à des services de garde et ayant rencontré des difficultés à en trouver, les quatre principales difficultés déclarées étaient de trouver un service de garde dans leur collectivité (53 %), un service de garde abordable (48 %), un service de garde correspondant à leur horaire de travail ou d'études (38 %) et un service de garde de la qualité désirée (37 %) (tableau 7). Les tendances relatives aux types de difficultés étaient constantes et ne variaient pas selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents ou la structure familiale.

8. Les types de difficultés rencontrées par les parents lors de la recherche d'un mode de garde ont été examinés en fonction du niveau de scolarité des parents; 41 % des parents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur ont déclaré avoir eu de la difficulté à trouver la qualité de garde souhaitée, par rapport à 28 % de ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.

Tableau 7

Parmi les familles ayant recours à des services de garde, types de difficultés rencontrées par les parents et les tuteurs pour trouver un mode de garde¹ selon la situation de faible revenu de la famille

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total				
Service de garde abordable	233 500	48,1	44,7	51,5
Service de garde agréé	131 080	27,0	24,1	30,0
Service de garde disponible dans la collectivité	256 260	52,8	49,4	56,3
Prestataire de service de garde qualifié	131 700	27,1	24,1	30,2
Service de garde de qualité désirée	181 680	37,4	34,2	40,7
Service de garde répondant aux besoins particuliers de l'enfant	18 400	3,8 ^E	2,6	5,0
Service de garde correspondant à l'horaire de travail ou d'études	185 930	38,3	35,0	41,7
Service de garde pouvant accueillir plus d'un enfant de la famille	79 010	16,3	13,6	19,0
Autre	96 140	19,8	16,9	22,7
Familles non en situation de faible revenu				
Service de garde abordable	206 630	47,9	44,3	51,5
Service de garde agréé	116 430	27,0	23,9	30,1
Service de garde disponible dans la collectivité	232 270	53,9	50,2	57,6
Prestataire de service de garde qualifié	117 730	27,3	24,0	30,6
Service de garde de qualité désirée	165 460	38,4	34,9	41,8
Service de garde répondant aux besoins particuliers de l'enfant	17 490	4,1 ^E	2,7	5,4
Service de garde correspondant à l'horaire de travail ou d'études	166 570	38,6	35,1	42,2
Service de garde pouvant accueillir plus d'un enfant de la famille	73 890	17,1	14,2	20,1
Autre	86 910	20,2	17,0	23,3
Familles à faible revenu				
Service de garde abordable	26 870	49,7	38,8	60,6
Service de garde agréé	14 650	27,1 ^E	17,6	36,6
Service de garde disponible dans la collectivité	23 990	44,4	33,5	55,2
Prestataire de service de garde qualifié	13 970	25,9 ^E	16,3	35,4
Service de garde de qualité désirée	16 220	30,0 ^E	20,2	39,8
Service de garde répondant aux besoins particuliers de l'enfant	x	x	x	x
Service de garde correspondant à l'horaire de travail ou d'études	19 360	35,8	25,9	45,7
Service de garde pouvant accueillir plus d'un enfant de la famille	F	F	F	F
Autre	9 230	17,1 ^E	9,6	24,5

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Les estimations reposent sur les enfants dont les parents avaient recours à des services de garde et qui ont eu des difficultés à trouver un mode de garde.

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Comme le montre le tableau 8, les trois principales conséquences découlant des difficultés à trouver un service de garde étaient de modifier son horaire de travail (41 %), de recourir à des modes de garde multiples ou temporaires (36 %) et de travailler moins d'heures (34 %). Ces conséquences différaient selon la situation de faible revenu de la famille. Comparativement aux parents non à faible revenu, les parents à faible revenu étaient plus susceptibles de reporter ou d'interrompre leurs études ou leur formation (33 % contre 8 %) et étaient plus susceptibles de reporter leur retour au travail (38 % contre 26 %).

Les conséquences des difficultés étaient pour la plupart similaires entre les familles monoparentales et biparentales, sauf que les familles monoparentales qui éprouvaient des difficultés étaient significativement plus susceptibles de reporter le retour au travail (37 % contre 25 %) et de reporter ou d'interrompre les études ou formation (20 % contre 8 %) et moins susceptibles d'avoir recours à des arrangements multiples ou temporaires (28 % contre 37 %) par rapport aux familles biparentales.

Tableau 8

Parmi les personnes utilisant des services de garde qui ont signalé des difficultés, conséquences d'avoir rencontré des difficultés pour les parents à trouver un mode de garde, selon le statut de la famille à faible revenu

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total				
Reporter le retour au travail	130 610	27,2	24,2	30,4
Décider de travailler à domicile	49 820	10,4	8,4	12,7
Travailler moins d'heures qu'on ne l'aurait fait autrement	162 320	33,8	30,7	37,1
Recourir à des modes de garde multiples ou temporaires	170 780	35,6	32,4	38,9
Partager la garde avec un conjoint, un partenaire ou une personne apparentée	94 800	19,7	17	22,8
Reporter ou interrompre des études ou une formation	50 280	10,5	8,4	12,9
Modifier son horaire de travail	195 460	40,7	37,4	44,1
Autre	46 560	9,7	7,7	12,1
Aucune de ces réponses	94 780	19,7	17,2	22,6
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)				
Reporter le retour au travail	110 260	25,9	22,8	29,3
Décider de travailler à domicile	41 700	9,8	7,8	12,2
Travailler moins d'heures qu'on ne l'aurait fait autrement	145 140	34,1	30,7	37,6
Recourir à des modes de garde multiples ou temporaires	155 490	36,5	33,1	40
Partager la garde avec un conjoint, un partenaire ou une personne apparentée	82 520	19,4	16,5	22,6
Reporter ou interrompre des études ou une formation	32 520	7,6	5,9	9,9
Modifier son horaire de travail	173 420	40,7	37,2	44,3
Autre	42 450	10	7,9	12,6
Aucune de ces réponses	86 220	20,2	17,6	23,2
Familles à faible revenu				
Reporter le retour au travail	20 350	37,7 [*]	28,1	48,3
Décider de travailler à domicile	8 120	15 ^E	8,9	24,4
Travailler moins d'heures qu'on ne l'aurait fait autrement	17 180	31,8	22,5	42,8
Recourir à des modes de garde multiples ou temporaires	15 290	28,3 ^E	19,8	38,7
Partager la garde avec un conjoint, un partenaire ou une personne apparentée	12 280	22,7 ^E	14,9	33,1
Reporter ou interrompre des études ou une formation	17 750	32,9 ^{E*}	23	44,5
Modifier son horaire de travail	22 040	40,8	30,9	51,5
Autre	F	F	F	F
Aucune de ces réponses	8 560	15,9 ^E	9,4	25,6

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

En ce qui a trait aux raisons des parents pour ne pas du tout avoir recours à des services de garde, plusieurs différences notables ont été observées entre les familles à faible revenu et celles n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu (tableau 9). Par exemple, 28 % des parents à faible revenu étaient au chômage, 11 % étaient à la maison en congé parental et 11 % ont indiqué que l'enfant était à la maternelle. À titre de comparaison, 13 % des parents qui n'étaient pas à faible revenu étaient au chômage, 27 % étaient à la maison en congé parental et 18 % ont indiqué que l'enfant était à la maternelle.

Tableau 9
Parmi les familles n'ayant pas recours à des services de garde, raisons des parents de ne pas avoir recours à un mode de garde, selon la situation de faible revenu de la famille

	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total				
Chômage	136 750	16,1	14,0	18,4
Congé de maternité, de paternité ou parental	201 040	23,7	21,3	26,2
Un des parents a décidé de rester à la maison avec l'enfant	377 740	44,4	41,5	47,4
Manque de places ou enfant inscrit sur une liste d'attente	57 120	6,7	5,4	8,3
Adaptation des horaires de travail ou d'études	83 670	9,8	8,4	11,5
Coût des services de garde trop élevé	225 120	26,5	24,0	29,1
Enfant à la maternelle	139 810	16,4	14,6	18,5
Autres raisons ¹	168 720	19,8	17,6	22,3
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)				
Chômage	85 530	12,8	10,8	15,2
Congé de maternité, de paternité ou parental	180 690	27,1	24,3	30,2
Un des parents a décidé de rester à la maison avec l'enfant	286 700	43,1	39,7	46,4
Manque de places ou enfant inscrit sur une liste d'attente	41 740	6,3	4,9	8,0
Adaptation des horaires de travail ou d'études	68 030	10,2	8,6	12,1
Coût des services de garde trop élevé	171 270	25,7	23,0	28,7
Enfant à la maternelle	117 860	17,7	15,6	20,1
Autres raisons ¹	123 360	18,5	16,1	21,2
Familles à faible revenu				
Chômage	51 230	27,8 *	22,2	34,2
Congé de maternité, de paternité ou parental	20 350	11,0 ^{E*}	7,5	16,1
Un des parents a décidé de rester à la maison avec l'enfant	91 040	49,4 ^E	43,1	55,7
Manque de places ou enfant inscrit sur une liste d'attente	15 380	8,3	5,7	12,0
Adaptation des horaires de travail ou d'études	15 640	8,5 ^E	5,7	12,4
Coût des services de garde trop élevé	53 850	29,2	23,4	35,9
Enfant à la maternelle	21 950	11,9 ^{E*}	8,3	16,9
Autres raisons ¹	45 360	24,6	19,3	30,8

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les autres raisons comprennent : le répondant n'arrivait pas à trouver un service de garde agréé; les horaires de travail ou d'études étaient imprévisibles ou variables; l'emplacement du service de garde était trop éloigné; manque de transport; manque de souplesse des heures d'ouverture; les services n'étaient pas adaptés aux besoins particuliers de l'enfant; ou une autre raison.

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Le tableau 10 présente les liens entre les tendances relatives au recours à des services de garde et le faible statut socioéconomique (SSE) de la famille, après la prise en compte d'autres renseignements sociodémographiques, tels que l'âge de l'enfant, le statut d'immigrant et la situation d'emploi des parents. Les résultats portent à croire que les familles à faible revenu étaient 12 % moins susceptibles de recourir

à des services de garde et 8 % moins susceptibles de recourir à des services de garde agréés comme principal mode de garde, par rapport aux familles n'appartenant pas à la catégorie de faible revenu. Comparativement aux parents ayant un diplôme d'études secondaires ou moins, les parents ayant un niveau de scolarité supérieur à un diplôme d'études secondaires, mais inférieur à un grade universitaire étaient 9 % plus enclins à faire appel à des services de garde et 7 % plus enclins à recourir à des services de garde agréés comme principal mode de garde. Les parents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur étaient 13 % plus portés à avoir recours à des services de garde et à recourir à des services de garde agréés comme mode de garde principal. Comparativement aux statistiques descriptives présentées aux Tableaux 1 et 2, lorsque les autres facteurs sociodémographiques ont été pris en compte, les écarts en matière de recours à des services de garde (agréés) en fonction du revenu familial et du niveau de scolarité des parents ont diminué, mais sont demeurés statistiquement significatifs. Par rapport aux familles monoparentales, les familles biparentales étaient 8 % moins susceptibles de recourir à des services de garde et 6 % moins susceptibles de recourir à des services de garde agréés comme mode de garde principal, et leurs enfants passaient environ 4 heures de moins par semaine au service de garde. Le nombre moyen d'heures par semaine passées au service de garde ne différait pas de façon statistiquement significative selon la situation de faible revenu de la famille et la structure familiale.

Tableau 10

Liens entre les tendances relatives au recours à des services de garde et la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale

	(1)	(2)	(3)
	Recours à des services de garde	Recours à des services de garde agréés comme principal mode de garde	Nombre moyen d'heures par semaine passées en service de garde
Nombre	7 070	6 825	4 572
Familles non en situation de faible revenu (omis)
Familles à faible revenu	-0,12 ‡	-0,08 ‡	-1,4
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (omis)
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	0,09 ‡	0,07 ‡	1,66
Baccalauréat ou niveau supérieur	0,13 ‡	0,13 ‡	1,84
Familles monoparentales (omis)
Familles biparentales	-0,08 ‡	-0,06 ‡	-3,82 ‡
Identité non autochtone (omis)
Identité autochtone	0,01	0,02	0,03
Non-immigrant (omis)
Immigrant	-0,12 ‡	-0,03	2,13
Enfants de moins de 1 an (omis)
Enfants de 1 à 3 ans	0,22 ‡	0,21 ‡	4,23 ‡
Enfants de 4 à 5 ans	0,16 ‡	0,2 ‡	-4,57 ‡
En emploi, à la recherche d'un emploi ou aux études (omis)
En congé parental, à la maison ou bénévole	-0,45 ‡	-0,33 ‡	-12,32 ‡
Incapacité à travailler	-0,36 ‡	-0,21 ‡	-3,86
Autre	-0,35 ‡	-0,33 ‡	-2,13
Centres de population (omis)
Régions rurales	-0,02	-0,04	-1,78

... n'ayant pas lieu de figurer

‡ p < ,05. Les autres variables de contrôle comprennent un ensemble de variables nominales pour les provinces.

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Discussion

La présente étude fournit des statistiques descriptives exhaustives sur le recours à des services de garde en fonction de renseignements socioéconomiques des familles. Plusieurs différences importantes relatives aux tendances d'utilisation des services de garde ont été observées entre les familles à faible statut socioéconomique (SSE) et les autres familles.

Premièrement, à l'instar de recherches antérieures (Bushnik, 2006; Guèvremont, 2019; OCDE, 2016), les familles à faible revenu et les familles dont les parents étaient peu scolarisés étaient moins susceptibles d'avoir recours à des services de garde par une personne non apparentée. Elles étaient également moins portées à avoir recours à des services de garde agréés comme mode de garde principal. Même après la prise en compte d'autres renseignements sociodémographiques, comme l'âge de l'enfant et la situation d'emploi des parents, les écarts en matière de recours à des services de garde en fonction du revenu familial et du niveau de scolarité des parents ont diminué, mais persistaient. Cela peut s'expliquer par le fait que les parents gagnant un faible revenu et les parents peu scolarisés sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles supplémentaires en ce qui a trait à l'accès à des services de garde, comme des frais de garde élevés et des horaires de travail atypiques. Une autre explication possible est que les parents ayant un niveau de scolarité supérieur valorisent des aspects différents des services de garde par rapport aux parents peu scolarisés (Johansen et coll., 1996). Cependant, le fait de ne pas utiliser les services de garde parce que les parents étaient au chômage était plus probable parmi les familles à faible revenu; ne pas avoir recours à la garde d'enfants parce que les parents étaient en congé parental était moins probable parmi les familles à faible revenu. Ces résultats peuvent donner à penser que les parents gagnant un faible revenu n'ont pas nécessairement des désirs différents quant au recours à des services de garde par une personne non apparentée, mais ils sont, au contraire, plus susceptibles de rencontrer des obstacles face à l'accessibilité.

Deuxièmement, le recours à des services de garde le soir et la fin de semaine variait selon le revenu familial et la structure familiale, tandis que le nombre d'heures passées au service de garde variait selon le niveau de scolarité des parents. Les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls étaient plus portés à avoir recours à des services de garde le soir ou la fin de semaine. Il est possible que cela reflète le fait que les parents gagnant un faible revenu pourraient être plus enclins à travailler selon un horaire de travail atypique (quarts réguliers de soir et de nuit, horaire de fin de semaine, quarts rotatifs, et horaires irréguliers ou sur appel) (Lero et coll., 2019).

Troisièmement, plus du tiers des parents ayant eu recours à des services de garde ont déclaré avoir des difficultés à trouver un mode de garde et les tendances observées en ce qui concerne les types de difficultés étaient généralement semblables entre les familles potentiellement désavantagées sur le plan socioéconomique et celles qui ne le sont pas. Toutefois, les conséquences des difficultés étaient associées au SSE familial. Une constatation notable est que les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls étaient plus susceptibles de reporter ou de mettre fin à leurs études ou à leur formation ou leur retour au travail en raison de la difficulté à trouver un mode de garde. Cela peut être attribuable à la nature ou au type d'emploi ou, les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls peuvent avoir plus de difficultés à adapter leurs heures de travail et leurs horaires (Foley et Schwartz, 2002) et sont donc plus portés à sacrifier leurs retours au travail ou leurs possibilités d'études et de formation.

Malgré la contribution considérable de ces résultats, qui ont permis de jeter la lumière sur la façon dont les familles pouvant être désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada recourent à des services de garde, il importe de mentionner que la présente étude compte plusieurs limites. Premièrement, il a été démontré que les écarts en matière de recours à des services de garde en fonction du revenu familial et du niveau de scolarité des parents n'ont pas affiché de variation significative après la prise en compte de renseignements sociodémographiques, tels que le groupe d'âge de l'enfant et la situation d'emploi des parents. Néanmoins, des facteurs supplémentaires (non observés) associés au

revenu familial et au niveau de scolarité des parents et ayant une incidence sur le recours à des services de garde pourraient exister (p. ex. horaire de travail, quartier, disponibilité des services de garde, caractéristiques de la personne responsable de la garde). Deuxièmement, il est difficile de recueillir des informations complètes sur la qualité des services de garde d'enfants à partir d'une enquête auprès des parents et, par conséquent, cet aspect important de la garde d'enfants n'a pas été étudié dans cette étude. Si des données plus nuancées sur la qualité des services de garde (p. ex. le ratio personnel-enfant des garderies et le niveau de scolarité des personnes responsables de la garde) étaient disponibles, il serait intéressant d'examiner l'éventuelle variation de la qualité des services de garde en fonction des renseignements sociodémographiques dans le cadre de futures recherches.

Conclusion

En conclusion, la présente étude a permis d'analyser les facteurs suivants chez les familles gagnant un faible revenu, les familles dont les parents sont peu scolarisés et les familles monoparentales au Canada : le recours aux services de garde, les modes de garde, le nombre d'heures passées en service de garde, les raisons pour lesquelles les services de garde n'ont pas été utilisés, les difficultés à trouver un service de garde et les conséquences qui en découlent. Le recours à des services de garde a été associé positivement au revenu familial et au niveau de scolarité des parents. Les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls étaient plus portés à avoir recours à des services de garde le soir ou la fin de semaine. Les enfants de parents ayant un niveau de scolarité plus élevé passaient plus de temps au service de garde par une personne non apparentée. Pour tous les types de familles, les difficultés les plus fréquemment déclarées ont été l'impossibilité de trouver des services de garde abordables et dans la collectivité locale. En raison des difficultés à trouver un mode de garde, les parents gagnant un faible revenu et les parents seuls étaient plus enclins à reporter ou à interrompre leurs études ou leur formation ou leur retour au travail. Dans le cadre de futures recherches, on pourrait envisager d'explorer la variation de la qualité des services de garde selon les renseignements sociodémographiques.

Annexe – Tableaux

Tableau en annexe A.1

Recours à des modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale (Québec par rapport au reste du Canada)

	Québec				Reste du Canada			
	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %		Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	403 739	78,2	75,5	80,7	979 465	54,6	52,7	56,4
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	355 898	81,3	78,3	83,9	841 622	58,9	56,8	61,0
Familles à faible revenu	39 325	68,2 *	57,2	77,4	110 706	40,0 *	35,0	45,3
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	64 534	67,2	59,1	74,4	167 597	42,1	38,0	46,2
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	169 811	80,1	75,8	83,7	319 849	55,0 *	51,6	58,4
Baccalauréat ou niveau supérieur	168 299	81,5 *	76,9	85,4	488 299	60,3 *	57,5	63,0
Familles monoparentales	55 546	76,2	67,1	83,4	177 201	57,9	53,0	62,6
Familles biparentales (groupe de référence)	339 677	80,3	77,2	83,2	775 126	55,4	53,3	57,5

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Tableau en annexe A.2

Recours à des services de garde agréés comme principal mode de garde pour tous les enfants, selon la situation de faible revenu de la famille, le niveau de scolarité des parents et la structure familiale (Québec par rapport au reste du Canada)

	Québec				Reste du Canada			
	Nombre	%	Limites de confiance de 95 %		Nombre	%	Limites de confiance de 95 %	
			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)			limite inférieure (%)	limite supérieure (%)
Total	347 079	70,2	67,3	73,0	603 464	34,5	32,8	36,3
Familles non en situation de faible revenu (groupe de référence)	311 243	73,8	70,6	76,7	519 247	37,3	35,3	39,3
Familles à faible revenu	32 214	61,6 *	50,2	71,8	70 989	26,3 *	22,1	31,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ou moins (groupe de référence)	51 159	56,7	48,3	64,7	94 073	24,4	20,9	28,1
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au grade universitaire	149 808	72,3	67,6	76,4	189 459	33,5	30,4	36,8
Baccalauréat ou niveau supérieur	145 017	74,3 *	69,5	78,6	319 109	40,2 *	37,5	43,0
Familles monoparentales	46 354	67,8	58,3	76,1	111 986	37,4	32,8	42,2
Familles biparentales (groupe de référence)	297 104	73,2	69,8	76,3	478 250	35,1	33,1	37,2

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Sources : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2019) couplée au Fichier des familles T1 (2017).

Bibliographie

Bushnik, T. 2006. *La garde des enfants au Canada*. Série de documents de recherche sur les enfants et les jeunes. Produit n° 89-599-M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Cleveland, G. et B. Forer. 2010. *Child Care Use and Child Development in Immigrant, Lone Mother, Rural, and Official Language Minority Families in Canada*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Cleveland, G., B. Forer, D. Hyatt, C. Japel et M. Krashinsky. 2008. « New evidence about child care in Canada: Use patterns, affordability and quality ». *IRPP Choices* 14 (12).

Currie, J. et M. Stabile. 2003. « Socioeconomic status and child health: Why is the relationship stronger for older children? ». *American Economic Review* 93 (5) : 1813 à 1823.

Cutler, D.M. et A. Lleras-Muney. 2010. « Understanding differences in health behaviors by education ». *Journal of Health Economics* 29 (1) : 1 à 28.

Foley, K. et S. Schwartz. 2002. *Leaving Welfare for a Job: How Did SSP Affect the Kinds of Jobs Welfare Recipients Were Willing to Accept?* SRDC Working Paper Series, n° 02-03. Ottawa : Société de recherche sociale appliquée.

Guèvremont, A. (2019) *Early Learning and Child Care—Child Care Usage and Costs Among Canadian Subpopulations*. Ottawa : Statistique Canada. Rapport non publié pour Emploi et Développement social Canada.

Havnes, T. et M. Mogstad. 2011. « No child left behind: Subsidized child care and children's long-run outcomes ». *American Economic Journal: Economic Policy* 3 (2) : 97 à 129.

Hill, S. et L. Findlay. *Comparing Parents Reported Use of Licensed Child Care to Confirmed Licensed Child Care Locations Across Canada*. Ottawa : Statistique Canada. À venir.

Johansen, A.S., A. Leibowitz et L.J. Waite. 1996. « The importance of child-care characteristics to choice of care ». *Journal of Marriage and Family* 58 (3) : 759 à 772.

Kohen, D., V.S. Dahinten, S. Khan et C. Hertzman. 2008. « Child care in Quebec ». *Revue canadienne de santé publique* 99 (6) : 451 à 455.

Lefebvre, P. et P. Merrigan. 2008. « Child-care policy and the labor supply of mothers with young children: A natural experiment from Canada ». *Journal of Labor Economics* 26 (3) : 519 à 548.

Lero, D.S., S. Prentice, M. Friendly, B. Richardson et L. Fraser. 2019. *Non-standard Work and Child Care in Canada: A Challenge for Parents, Policy Makers, and Child Care Provision*. Guelph : Childcare Resource and Research Unit et l'Université de Guelph.

McLanahan, S., L. Tach et D. Schneider. 2013. « The Causal Effects of Father Absence ». *Annual Review of Sociology* 39 (1) : 399 à 427.

Morrissey, T.W. 2008. « Familial factors associated with the use of multiple child-care arrangements ». *Journal of Marriage and Family* 70 (2) : 549 à 563.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2016. *Who Uses Childcare? Background Brief on Inequalities in the Use of Formal Early Childhood Education and Care (ECEC) Among Very Young Children*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

Romano, E., D. Kohen et L. Findlay. 2010. « Associations among child care, family, and behavior outcomes in a nation-wide sample of preschool-aged children ». *International Journal of Behavioral Development* 34 (5) : 1 à 14.

Ruhm, C. et J. Waldfogel. 2012. « Long-term effects of early childhood care and education ». *Nordic Economic Policy Review* (1) : 23 à 51.

Sinha, M. 2014. *Les services de garde au Canada*. Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale. Produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Van Huizen, T. et J. Plantenga. 2018. « Do children benefit from universal early childhood education and care? A meta-analysis of evidence from natural experiments ». *Economics of Education Review* (66) : 206 à 222.